

DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL DU SCOT
Séance du 21 février 2020

Nombre de membres :	18
En exercice :	18
Présents :	12
Votants :	14
Pour :	14
Abstention :	0
Contre :	0

Concernant l'approbation du compte d'administration du budget annexe SCOT dressé par Monsieur Hervé NOVELLI, ordonnateur.

La Commission administrative, réunie sous la présidence de Monsieur Bernard CHATEAU

Après s'être fait présenter le budget annexe SCOT de l'exercice 2019 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Hervé NOVELLI, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget annexe SCOT de 2019 propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Numéros	Subdivision	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
		DEFICIT	EXCEDENT	Mandats émis	Titres émis	DEFICITS	EXCEDENT
85	Section de fonctionnement		2 297.42€	54 030.73€	59 141.50€		7 408.19€

Résultat de clôture en fonctionnement :

7 408.19€

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré à L'Ile Bouchard, le 21 février 2020

PRESENTS :

MME Isabelle PAIN - MM. Hervé NOVELLI - Daniel POUJAUD – Didier GODOY – Claude BORDIER – Michel AUBERT - Gilles MORTIER - Jean Luc DUPONT -Jean Vincent BOUSSIQUE - Serge MOREAU - Christian PIMBERT- Bernard CHATEAU

Absents excusés avec procuration :

Denis FOUCHE représenté par Jean Luc DUPONT

Christophe BAUDRY représenté par Jean Vincent BOUSSIQUE

Absents excusés :

Florence BOULLIER – Michel FERRAND - Bernard THIVEL– Jean Pierre LOIZON



Le Président de séance
Bernard CHATEAU